Accusé de réception en préfecture 065-216501239-20190605-del20190605-08-DE

Date de télétransmission : 17/06/2019 Date de réception préfecture : 17/06/2019



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2019 (Date de convocation : 27 MAI 2019)

Délibération n° 20190605/08

Le cinq juin deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

<u>Étaient présents</u> : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints,

Conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Pierre Brau-Nogué, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

<u>Étaient absents</u>: Mme Séverine Flory (excusée), M. Jean-François Rabaud (procuration à M. Gérard Ara), M. Guillaume Pambrun, M. Jacques Gardères, Mme Régine Escaffre

Secrétaire de séance : M. Michèle Dupont

OBJET: SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION DETH CAZAUS

Sur proposition de la commission Patrimoine, Culture et Vie associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'octroyer une subvention de 200 € lors du Conseil Municipal du 10 avril 2019 et non 50 € comme il est indiqué dans la délibération correspondante.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de revoir le montant de cette subvention comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 11 juin 2019

Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard Ara